

## Règlement intérieur du foyer des Marianistes 2015-2016



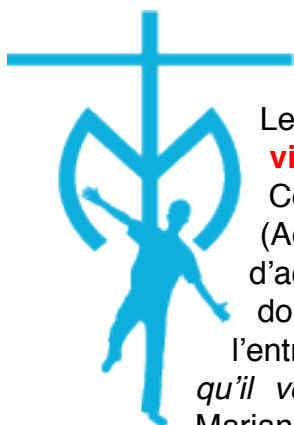
1. Le foyer accueille 14 étudiants. Un responsable assure une présence et participe à l'animation. Ce foyer est ouvert dix mois sur douze (**fermé du 22 décembre à la rentrée de janvier ainsi qu'en juillet et août**). Les inscriptions se prennent à l'année et sont renouvelables sur demande dans la limite habituelle de deux ans, sur demande, et après entretien. **Ce foyer est totalement non fumeur.**
2. Un état des lieux de chaque chambre est fait en début et en fin d'année.
3. Un accueil est assuré par l'un des membres de l'équipe d'animation (sur rendez-vous)
4. Une connexion Internet haut débit est prévue dans chaque chambre. Il n'y a pas de prise téléphonique dans les chambres. Une imprimante-photocopieuse en réseau est à la disposition des étudiants (100 copies par mois).
5. Les étudiants sont responsables de leur chambre, dont ils assurent le rangement et l'entretien.
6. Le foyer fournit l'ameublement des chambres (le lit comporte un matelas et un oreiller) mais pas les draps ni les serviettes de toilette.
7. Les étudiants peuvent décorer leur chambre en se servant exclusivement d'épingles de signalisation. Les autocollants sont interdits, ainsi que tout support qui pourrait détériorer la peinture murale.
8. Tous les repas sont à la charge de chacun (Un équipement est prévu dans chacune des deux cuisines). *Chaque étudiant devra prévoir le matériel nécessaire à la préparation de ses repas (une assiette, un jeu de couverts, une poêle, une casserole, un verre... **Aucun matériel ne sera mis à la disposition de tous par le foyer, torchon et produit de vaisselle compris.** Il garde ce nécessaire dans sa chambre.*
9. Chaque cuisine dispose, sous la responsabilité des étudiants, de l'équipement suivant : plaque de cuisson, réfrigérateur-congélateur, micro-onde, petit four, évier. Il est important que chacun participe à l'entretien et laisse la cuisine propre et rangée après chaque utilisation ; tout ceci afin de privilégier le bon esprit dans les relations. **Attention, c'est un point important : chez nous on**

**cuisine, on mange, on lave sa vaisselle, on essuie et on range son matériel.** Une machine à laver le linge est mise à la disposition des étudiants. **Chaque cycle de lavage doit être terminé avant 21h30.** *La lessive est à la charge de chaque étudiant.*

10. Une grande salle est à la disposition des étudiants pour travailler ou pour se réunir. Cette salle se nomme « **la salle de travail** ». **La salle de travail, est une salle où doit régner le silence.**
11. Le calme est indispensable pour une bonne entente entre tous et un travail concentré. Le silence est impératif avant 7h00 et après 22h00. On tiendra compte en particulier des nuisances que peuvent provoquer l'utilisation de l'ascenseur la nuit et des radios, télévisions et chaînes Hi-fi, hauts parleurs d'ordinateurs et instrument de musique. Pour le calme de tous, on ne prend pas de douche après 22h00 et on prend soin de ne pas déranger nos voisins de l'étage inférieur et on ne cause pas dans les couloirs !
12. **Le foyer est réservé aux seuls étudiants du foyer et à leurs parents. Aucune visite n'est possible même pour un travail en commun avec une personne extérieure au foyer.**
13. Badges et clefs de chambres sont remis à chacun en début d'année. Ils permettent l'accès au bâtiment par la grille d'entrée, aux lieux communs et à sa chambre.
14. Toute absence prolongée (de plus de 48 heures) doit être signalée à un membre de l'équipe d'animation du foyer. Il est d'usage de tenir informé le responsable d'une absence même courte (1 ou 2 jours).
15. **Le loyer est fixé à 560 euros par mois pour l'année 2015 - 2016.** Les mensualités sont payables en une seule fois entre le 1<sup>er</sup> et le 5 de chaque mois. Il sera demandé de préciser le nom de l'étudiant sur le virement mensuel. L'engagement est pour dix mois consécutifs. En cas de départ anticipé, le trimestre engagé doit être réglé.
16. **Inscription** : elle se fait sur entretien avec l'un des responsables du foyer. Elle devient officielle après signature du Contrat d'hébergement, de la charte et après l'encaissement du dépôt de garantie d'un mois de loyer. **Pour toute inscription, écrire à Frère Robert - Foyer des Marianistes - 44 rue de la Santé - 75014 Paris ou envoyer un e-mail à [foyerdesmarianistes@gmail.com](mailto:foyerdesmarianistes@gmail.com)**
17. L'inscription comme membre du foyer pour l'année 2015-2016 prend effet au 1<sup>er</sup> Septembre et prend fin au 30 juin. N'hésitez pas consulter la CAF pour bénéficier des aides au logement auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

**En date du 25/03/2015**

# Charte de Vie du Foyer des Marianistes



Le foyer accueille 14 étudiants (garçons) qui souhaitent allier **études, vie fraternelle et vie spirituelle**.

Ce Foyer est animé selon l'esprit des fondateurs des Marianistes (Adèle de Trenquelléon et le Bienheureux Père Chaminade) : esprit d'accueil fraternel et esprit de famille. ([www.marianistes.com](http://www.marianistes.com)). Comme il se doit, Marie a sa place dans notre foyer. Marie nous accueille dans l'entrée du foyer et nous rappelle la parole de l'Évangile : « *Faites tout ce qu'il vous dira* ». Belle piste de vie pour un étudiant du Foyer des Marianistes !

Ce foyer se situe au 44 rue de la Santé à Paris (14<sup>e</sup>) où vit la communauté de l'Administration Provinciale des religieux Marianistes. Dans le même immeuble se trouvent plusieurs communautés religieuses et un autre foyer d'étudiants animé par les Eudistes.

S'inscrire au Foyer, c'est adhérer à la Charte de Vie dans ses 5 dimensions : **vie d'études, vie fraternelle, approfondissement de la foi et vie spirituelle, vie pratique, prise de responsabilités** :

- **Vie d'études** : **Premier objectif du foyer**. Se donner des conditions de travail favorables à des études supérieures, par un climat général de calme et de soutien mutuel.
- **Vie fraternelle** : Elle se construit au jour le jour par une attitude d'attention et d'ouverture aux autres. Une soirée par mois réunit les étudiants pour un échange autour d'un repas.
- **Approfondissement de la foi et vie spirituelle**: Un temps de prière commun hebdomadaire fait partie du rythme de vie. Plusieurs réunions de réflexion sont proposées au cours de l'année. Participation des temps forts spirituels au cours de l'année (entrée en Avent et en Carême etc...). La chapelle de la Communauté, située au 7<sup>ème</sup> étage, est ouverte à tous les résidents. Les étudiants sont invités à participer aux temps de prière de la Communauté, généralement le soir à partir de 18h45 (1/4 d'heure de prière des Vêpres). Une rencontre avec un prêtre ou un frère est possible.
- **Vie pratique** : Pour favoriser un bon esprit entre tous ainsi que pour le bien commun, chacun prend sa place dans la vie du groupe, participe à l'entretien des locaux communs et assure celui de sa chambre. Chacun participe à la bonne marche de l'organisation interne et veille au versement du loyer.
- **Prise de responsabilités** : La préparation des temps communs, la responsabilité d'une partie de la vie du foyer, les initiatives proposées par chacun au profit du groupe... sont autant d'occasion d'apprendre et de développer la prise de responsabilité.

**La vie au Foyer étudiant demande l'adhésion à ce projet et appelle en conséquence au respect d'un certain nombre d'exigences pour favoriser à la fois une vie étudiante épanouissante, une vie relationnelle de qualité, une vie intérieure et de prière qui permettent à l'homme de se construire, libre et responsable, témoin de la charité fraternelle et ouvert à la vie du monde.**

**En date du 25/03/2015**